

grandes villes. Une commission royale d'enquête étudie présentement l'efficacité de l'organisation en vigueur, dans le dessein de relever le niveau d'instruction de la population de l'île.

Le présent régime est à prédominance confessionnelle bien qu'il existe des écoles fusionnées ou municipales, régies par le ministère de l'Éducation. Les écoles sont administrées principalement sur une base locale par les cinq plus grandes églises (catholique, anglicane, pentécostale, Église unie et Armée du Salut). Elles sont placées sous la direction de cinq surintendants, chargés chacun des écoles de sa confession religieuse, et d'un membre du ministère. Des commissions locales, comprenant les hommes d'église de l'endroit, choisissent les instituteurs, versent les traitements à même des subventions provinciales et s'occupent de l'entretien de l'école. Toutes les écoles suivent le programme d'études provincial; un comité inter-confessionnel, formé de représentants des principales confessions religieuses et du ministère de l'Éducation, établit les examens, décerne les diplômes et accorde les bourses.

Québec.—Le régime scolaire du Québec fonctionne en vertu d'un compromis unique en son genre, qui est intervenu après près d'un siècle de lutte entre les deux ethnies dont chacune considérait l'éducation comme essentielle à sa vie propre. Deux régimes distincts d'instruction publique sont régis par une seule loi provinciale. Les sept huitièmes de la population environ sont catholiques, et les autres forment le groupe de non catholiques dans lequel les protestants prédominent. L'organisation des écoles non catholiques ressemble à celle des autres provinces, tandis que le régime catholique se modèle d'une certaine façon sur le système d'enseignement de France et est unique en son genre au Canada. La différence de religion est accentuée par la différence de langues; l'enseignement se fait en français dans la plupart des écoles catholiques et en anglais dans les écoles protestantes, à une ou deux exceptions près. Les écoles privées sont financées et administrées par des organismes privés et comprennent des écoles élémentaires et secondaires, des collèges classiques, des écoles commerciales et des établissements qui dispensent des cours au niveau universitaire. Les écoles publiques vivent de taxes locales, auxquelles s'ajoutent les subventions provinciales, et leur administration relève des commissions scolaires dont les membres sont élus conformément à la loi sur l'éducation. L'enseignement public est gratuit et accessible à tous les enfants d'âge scolaire.

Dans les écoles publiques catholiques, le cours élémentaire va de la maternelle à la 7^e année inclusivement. Environ 1 p. 100 de ces classes sont destinées aux enfants exceptionnels (arriérés, lents d'esprit et enfants doués soumis à des classes accélérées), programme dont l'importance ne cesse de croître. Le programme secondaire englobe les divisions suivantes dans les classes de 8^e à 11^e année: section générale, scientifique, classique, spéciale et pré-collégiale. Les 8^e et 9^e années comportent en outre des programmes de cours de métiers, et les classes de 8^e à 11^e année des cours secondaires professionnels: commerce, industrie, agriculture, enseignement ménager, institut familial; une 12^e année est prévue dans la section commerciale. Les élèves au niveau pré-universitaire peuvent suivre une 12^e année qui correspond à la première année d'université ou à la cinquième année de collège classique, institution que choisissent un grand nombre d'élèves ayant achevé leur 7^e année. Après huit ans d'études, il peuvent tenter l'examen du baccalauréat. Les écoles catholiques de langue anglaise suivent un programme d'enseignement similaire aux niveaux élémentaire et secondaire. Les écoles publiques protestantes dispensent un cours primaire de sept années et un cours secondaire sanctionné par un certificat de fin d'études, qui ouvre les portes de l'université. Certaines écoles secondaires protestantes offrent une 12^e année, à l'expiration de laquelle les diplômés peuvent se présenter en deuxième année d'université.

Ces dernières années, l'éducation au Québec a subi des transformations rapides, et la tendance dans cette province est d'établir un régime plus semblable à celui du reste du Canada, où il y a une autorité publique unifiée à l'échelon provincial. Conformément